

Devenir étudiant – entrepreneur avec le programme Pépité

Avec
le **Statut National Étudiant-Entrepreneur**
je suis accompagné et je développe mon projet



Aider les étudiants et les jeunes diplômés à développer leur projet d'entrepreneuriat : c'est l'objectif du Statut National Étudiant – Entrepreneur (SNEE) délivré par le Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (Pépité) Bretagne. Les inscriptions 2021/2022 ouvriront le 1^{er} juin 2021 !

Le Statut National Étudiant Entrepreneur

Le Statut National Etudiant – Entrepreneur (SNEE) a pour but de simplifier le parcours d'étudiants ou de jeunes diplômés qui souhaitent développer un projet entrepreneurial pendant ou à la suite de leurs études.

Ces jeunes entrepreneurs peuvent en accord avec leur responsable de formation bénéficier d'un aménagement d'études et substituer leur stage pratique par une période de travail sur leur projet. Ils ont également accès à des formations professionnalisantes et à des concours dédiés.

L'étudiant entrepreneur est suivi individuellement par un chargé de projet Pépité, guidé dans son projet par un professionnel et sécurisé dans ses études par un enseignant. Grâce à des temps d'ateliers dédiés, les occasions de rencontrer et d'échanger avec des experts de la création d'entreprise, ou d'autres jeunes entrepreneurs sont nombreuses. Les étudiants entrepreneurs peuvent se retrouver dans des espaces de coworking.

Dates des comités d'engagement :

- * Session 1 – 21 au 25 juin 2021
- * Session 2 – 27 septembre au 1er octobre 2021
- * Session 3 – 18 au 22 octobre 2021
- * Session 4 – 24 au 28 janvier 2022

Comment obtenir le statut ?

Tout étudiant ou jeune diplômé qui souhaite obtenir le Statut National d'Etudiant – Entrepreneur doit candidater individuellement et en son nom sur la plateforme dédiée snee.esr.gouv.fr.

Le comité d'engagement du Pépité Bretagne, chargé d'instruire les demandes pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, analyse ensuite chaque candidature (dossier et entretien). Pépité Bretagne a vocation à accompagner les porteurs de tous types de projets (créations d'entreprises artisanales, innovantes, associations ...). Le comité d'engagement délivre le statut en fonction de la posture du candidat et de sa motivation à suivre le parcours d'accompagnement.

Qu'est-ce que Pépité Bretagne ?

Le Pépité Bretagne est porté par les quatre universités bretonnes (UBO, UBS, UR1, UR2) en association avec la conférence des grandes écoles bretonnes et la fédération des 7 technopoles bretonnes.

Il est également soutenu par ses membres associés, la région Bretagne, la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), BPI et La SATT Ouest Valorisation.

Ancré dans l'écosystème entrepreneurial breton, membre du réseau national éponyme, Pépité Bretagne a pour but de sensibiliser, former et accompagner le plus grand nombre d'étudiants et jeunes diplômés.